

Référence :**A414****Nom du produit :****AIRFLOR MECHE DESODORISANTE LAVANDE****Définition :**

Désodorisant conçu pour éliminer efficacement pendant 6 à 8 semaines environ toutes les mauvaises odeurs. AIRFLOR mèche désodorisante 2 en 1 absorbe, neutralise les mauvaises odeurs et parfume agréablement l'air ambiant.

Composition : Parfum, Absorbant d'odeur, Tensioactif non ionique, Co-solvant, Conservateur, Colorant, Eau.

Caractéristiques :

Aspect : Liquide fluide violet

pH : 5.00 (+/- 1.5)

Densité : >1

Solubilité : Diluable

Mode d'emploi :

Ouvrir le flacon et tirer délicatement le bouchon pour ajuster la mèche.

La position de la mèche détermine l'intensité du parfum.

Précautions d'emploi : Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur le site internet www.apei.asso.fr

P102	Tenir hors de portée des enfants
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

Conservation :

Craint le gel.

Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel et des températures supérieures à 40°C.

Elimination :

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Conditionnement :

A 414 - Carton de 6 flacons mèche de 375 ml

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	30/05/2016	Création	Dossier Central	Sistina Conseils /Responsable QHSE
2	31/03/2022	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils /Responsable QHSE

74 avenue du Général de Gaulle – CS20096 – 18203 SAINT-AMAND-MONTROND Tél. + 33 (0)2 48 63 71 00 Fax + 33 (0)2 48 96 72 26

Entreprise Adaptée Agrément du Ministère du travail et de l'emploi du 30/04/80 SIRET 331 603 365 00098 APE 8810C TVA FR 29 331 603 365

Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Amand-Montrond régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 www.apei.asso.fr